Flash sur les entreprises franco-suisses

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **62 (1982)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

FLASH SUR LES ENTREPRISES FRANCO-SUISSES

Après un semestre d'activité en France en 1980, l'année 1981 aura été pour le **Crédit suisse (MO) France** le premier exercice complet de son existence. Alors que les banques et sociétés financières françaises disposent depuis de nombreuses années de filiales ou de succursales en Suisse, c'est seulement depuis l'été 1980 qu'une banque suisse a un guichet en France. A l'origine filiale du Crédit Suisse (Moyen-Orient) S.A.L. de Beyrouth, son capital est actuellement détenu par le Crédit Suisse SA, à Zurich, à raison de plus de 98 %. Les activités de cette banque suisse en France se sont fortement développées en 1981 : de 551,5 millions de francs français, le bilan a progressé à 1 173,5 millions. Essentiellement banque offshore, le Crédit Suisse (MO) France a renforcé ses liens avec les hommes d'affaires du Moyen-Orient auxquels, en cours d'exercice, se sont ajoutés d'importantes entreprises de dimensions internationales. Aussi bien les dépôts que les engagements de la clientèle se sont fortement accrus, de même que se sont développés les crédits documentaires et lettres de garantie en faveur de la clientèle, ainsi que les prêts et emprunts interbancaires. La croissance des affaires a conduit la banque à augmenter sa surface de bureaux et son personnel. Au total, l'exercice 1981 s'est soldé par un bénéfice d'exploitation de 7,9 millions de francs français, après 3,5 millions de dotations aux amortissements et provisions d'exploitation. Le bénéfice net s'établit à 3,7 millions après déduction de l'impôt sur les sociétés (4,2 millions).

●

Le **classement des Compagnies d'assurances en fonction des primes brutes émises en France en assurances directes** en 1980, tel qu'il ressort de l'hebdomadaire l'Argus (supplément du 30 avril 1982) fait apparaître, après les grandes Compagnies françaises – U.A.P., A.G.F., G.A.N., Caisse Centrale des Mutuelles Agricoles, M.G.F., Groupe Drouot, Préservatrice Foncière, Abeille-Paix – que les Compagnies suisses occupent les rangs suivants :

21.	Winterthur	771 millions FF
36.	Zurich	447 millions FF
52.	Cordialité Bâloise	234 millions FF
64.	Helvetia Accidents	166 millions FF
65.	Nationale Suisse (France)	165 millions FF
82.	Helvetia Incendie	100 millions FF
86.	Alpina	87 millions FF
121.	Neuchâteloise	37 millions FF

●

Dans les milieux bancaires suisses, on estime hautement souhaitable la mise au point, dans les meilleurs délais, d'un instrument conventionnel interbancaire permettant de résoudre le problème des **informations privilégiées** concernant notamment les opérations boursières. On sait que les autorités américaines se plaignent de ce que des personnes domiciliées aux États-Unis et bénéficiant d'informations privilégiées du fait de leur activité professionnelle puissent opérer sur les marchés financiers par l'intermédiaire de banques suisses, dans des cas où la loi américaine le leur interdirait. L'entraide judiciaire conventionnelle entre les USA et la Suisse ne peut jouer en cette circonstance du fait qu'en Suisse le code pénal n'interdit pas de faire usage de la sorte des informations privilégiées. Selon des sources dignes de foi, les autorités françaises auraient fait part de leur intérêt pour les solutions envisagées, des cas d'abus ayant été relevés également en France. En tout état de cause, la convention interbancaire suisse dont il est actuellement question constituerait temporairement la base pour résoudre les problèmes à titre amiable. Une solution définitive ne pourrait intervenir que dans le cadre d'une révision du code pénal suisse, dont la procédure – on le sait d'expérience – est assez longue. Notons que, dans les circonstances actuelles, la notion « d'enrichissement illégitime de tiers » pourrait servir de base au règlement des litiges.

●

Avec 33 400 personnes transportées dans les deux sens en 1981, le **trafic aérien entre Marseille et Genève**, assuré quotidiennement par la Compagnie Swissair à bord d'un DC-9, a connu l'année dernière une hausse de 6 % par rapport à 1980. Swissair souhaite intensifier encore ses résultats sur cette ligne et a lancé à cet effet une campagne en faveur du développement du tourisme dans la région Marseille-Provence.

Il faut rappeler d'autre part que, du 28 mars au 25 septembre 1982, l'horaire des vols Crossair **Paris-Berne et Berne-Paris** est le suivant :

08 h 30	16 h 00	Berne (Belp)	12 h 00	19 h 30
10 h 00	17 h 30	Paris (Charles de Gaulle)	10 h 30	18 h 00

Ces liaisons sont quotidiennes du lundi au vendredi.

Un organisme immobilier conçu et structuré pour

VENDRE — ACHETER — GÉRER — LOUER

tous biens immobiliers

NEVEU & Cie
75016 PARIS
103, bd de Montmorency
16 (1) 743-96-96

NEVEU & Cie
06400 CANNES
R.-P. Duboys d'Angers
16 (93) 99-50-02

Président-Directeur Général : Xavier BRUN.